

Compte-rendu de la Commission de la Recherche (CR) du mardi 15 septembre 2026
Rédigé par les élues / élus PULS¹

A la tribune : La Présidente (Christine Neau-Leduc) et les deux VPCR (Violaine Sebillotte et Cécile Faliès).

I- Instance plénière

La séance débute à 14h.

- Approbation du procès-verbal de la commission de la recherche du 16 juin 2026 :

Approuvé à l'unanimité des votes.

- Informations relatives à la procédure de recrutement des chercheuses/eurs contractuelles/els :

Pierre-Marie Olivié (Chargé de l'administration et du pilotage de la DIREVAL²) décrit le processus de recrutement des deux types d'agents contractuels chercheuses/eurs que les porteurs de projet peuvent employer : les « contrats de projet » et les « post-doc ».

Ce processus formalisé résulte des travaux d'un groupe de travail de la DIREVAL-DAR³ et de la DRIS⁴, et vise à clarifier le processus de recrutement auprès de la communauté, en précisant notamment les différentes étapes du recrutement, et les services concernés à chacune. Y sont également précisées les conditions de recrutement de chacun de ces types de contrats. Par exemple, le contrat de post-doctorat de Paris 1 permet la candidature des jeunes doctorant·es pendant 3 années après leur soutenance.

On notera notamment deux pages de synthèse, la première (p. 4) donnant un retro-planning des procédures à mener quand on souhaite ouvrir un contrat, et une seconde (p. 10) indiquant les personnes en charge à chaque étape.

Nous joignons ce document au compte-rendu, en notant qu'il doit être enrichi des demandes exprimées ci-dessous.

Un élu PULS demande l'ajout des fourchettes de coût chargé de chaque type de contrat pour guider les demandes budgétaires des porteurs/teuses de projet. **Pierre-Marie Olivié** répond que ce sera fait.

Une élue CGT demande que soient ajoutées au document les adresses mails spécifiques des différents interlocuteurs, plutôt qu'une simple mention du service ou département concerné.

Violaine Sebillotte (VP-Recherche) lui répond que les interlocutrices/teurs spécifiques peuvent varier en fonction de l'origine des demandes (UFR, unités de recherches, etc.), et que mettre directement les adresses mails entraîne un risque de dispersion des échanges. Elle propose toutefois l'ajout d'un résumé des interlocutrices/teurs selon le profil des demandes.

Une élue SCP⁵ demande que la DRH tienne au courant les autres services de l'avancée des recrutements, car il n'y a souvent pas de retours sur les phases qui dépendent de cette direction.

¹ www.puls-p1.fr

² Direction de la recherche et de la valorisation

³ Département d'accompagnement de la recherche

⁴ La direction recherche, innovation et société

⁵ Savoirs et confiance partagés

Un élu SCP demande la latitude possible sur les salaires versés. On lui répond que la grille de salaire correspondant à ces contrats est fixe, et correspond à celle plus générale des fonctionnaires.

La VP-Recherche ajoute qu'il y a effectivement des disparités sur les salaires des chercheur.euses employé.es par les universités, et que celles-ci cherchent à se rapprocher de l'étalon européen. La prochaine étape de ce processus de recrutement vise à retravailler la grille des salaires en cherchant à les maximiser tout en tenant compte des contraintes budgétaires et administratives fortes auquel Paris 1 fait face. **La Présidente** rappelle qu'il est nécessaire de mener une réflexion globale sur l'équité des salaires des post-doctorant.es en fonction des niveaux de financement des projets qui les emploient.

- Avis relatif aux statuts de l'école doctorale d'économie Panthéon-Sorbonne (ED 465) (sous réserve)

Ce point a été supprimé de l'ordre du jour. La communauté des économistes, appelée à se prononcer avant l'été, a voté majoritairement contre le départ de PSE (*Paris School of Economics*) et la création de nouveaux statuts. La (re)structuration de l'école doctorale d'économie n'a donc pas eu lieu, et l'ED préfère retirer ce projet pour l'instant. **La Présidente** appelle cependant l'ED à réfléchir et à se prononcer rapidement sur la création de nouveaux statuts pour que "ça puisse avancer".

- Avis relatif aux statuts du centre d'histoire des philosophies modernes de la Sorbonne (HIPHIMO - UR 1451) (sous réserve)

Pour ce point, aucun document n'a été communiqué en amont aux membres de la CR, et la présidence n'a reçu les éléments demandés que le jour de la séance, la procédure de transmission à la DIREVAL n'ayant, de plus, pas été respectée.

Ce point est donc reporté à la Commission Recherche du 06/10/2026.

- Avis relatif à la nomination de la directrice / du directeur des Éditions de la Sorbonne

La VP-Recherche rappelle le contexte et la procédure générale. Le directeur actuel des Editions de la Sorbonne a demandé son départ en retraite, et les statuts indiquent qu'il faut dès lors que la Présidente de l'université nomme une nouvelle direction après avis consultatif de la Commission Recherche. **La Présidente** ajoute qu'elle suivra de toute façon l'avis de la CR.

La Présidente rappelle les enjeux de ce choix pour les Éditions de la Sorbonne : continuer la transformation sur les outils de diffusion et de valorisation des ouvrages avec la volonté de vendre et de produire plus de publications. Il y a également un enjeu important dans la réduction des délais de publication (annoncés pour 24 mois, souvent bien plus longs), dans le renforcement des éditions en profitant des reconfigurations géographiques parisiennes (liens avec le Campus Condorcet et son unité d'appui à la recherche, avec les éditions de l'EHESS, de l'EPHE⁶ et de la MSH⁷). Enfin, il serait souhaitable de développer d'autres synergies, par exemples à l'international avec UNA Europa⁸. Sur le plan administratif, les statuts des éditions doivent être actualisés.

Deux personnes se sont portées candidates, avec des profils très différents, et sont auditionnées dans le cadre de cette séance.

⁶ Ecole pratique des hautes études

⁷ Maison des sciences de l'Homme

⁸ <https://unaeuropa.panthéonsorbonne.fr/>

Après les exposés des candidat·es, les membres de la CR leur posent des questions relatives principalement à leurs projets scientifiques pour les Editions de la Sorbonne (internationalisation, restructuration ou non des collections, importance de la numérisation et de l'accès ouvert aux ouvrages, nouvelles formes d'impression etc.).

La Commission de la Recherche procède, ensuite, à un vote électronique à bulletin secret, à l'issu duquel **M. Francis PROST obtient la majorité des voix**. C'est donc sa candidature qui est recommandée à la présidente de l'université.

- Avis relatif au changement de direction du centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS - UMR CNRS 8058)

La Commission Recherche se prononce sur le changement de direction proposé par l'unité de recherche CHS, suite à un vote interne de cette unité, qui propose de nommer M. Fabien Archambault en Directeur d'Unité et Mme Axelle Brodriez-Dolino en Directrice Adjointe.

La CR donne un avis favorable à l'unanimité moins une abstention à ce changement de direction.

- Avis relatif au changement de direction adjointe de l'unité mixte de recherche Sorbonne-Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe (SIRICE - UMR CNRS 8138)

La Commission Recherche se prononce sur le changement de direction proposé par l'unité de recherche SIRICE, suite à un vote interne de son conseil d'unité, qui propose de nommer Mme Laurence Badel en Directrice Adjointe de SIRICE.

La CR donne un avis favorable à l'unanimité moins une abstention à ce changement de direction.

- Questions diverses

Un élu Doctorants Mobilisés profite de cette séance pour demander à la Présidence où en est le remboursement des frais de transport des vacataires, dont la situation semble varier selon les cas, et l'obligation légale de mensualisation des salaires des vacataires.

La Présidente indique que la mensualisation est bien la norme pour les vacataires, que le processus de règlement est en place, mais qu'il y a des points bloquants au sein des composantes, lesquelles supervisent ce système. Les vacataires doivent déclarer chaque mois leur service réalisé sur la plateforme OSE, et c'est après validation de ce service que la mise en paiement peut être initiée. Certaines composantes ne procèdent pas à cette démarche, d'où des retards qui peuvent s'accumuler. Pour le reste de la procédure, le délai de mise en place de la déclaration puis validation des services réalisés entraîne souvent un décalage de mise en paiement d'un ou deux mois avant le premier règlement, mais la mensualisation est ensuite effective.

Concernant le remboursement des frais de transport, **la Présidente** rappelle qu'une règle est en place, et que les cas individuels de non remboursement doivent être remontés à la DRH pour régularisation et pour comprendre là où la procédure échoue. Elle invite les représentants des doctorant·es à prendre rendez-vous directement avec la VP-RH, Mme Soraya Messaï-Bahri.

Une élue PULS rebondit sur ces points en rappelant que malgré les réponses de la Présidence indiquant que la procédure de règlement est robuste, de nombreuses/eux collègues vacataires continuent année après année à attendre leurs salaires plusieurs mois, salaires qui constituent souvent leurs seules ressources.

La Présidente redit que s'il y a dysfonctionnement, c'est au niveau des composantes.

Un élu PULS demande à la Présidente d'insister auprès des directeur/trices et responsables administratifs/tifs des composantes pour que les procédures soient réellement mises en œuvre.

La séance est levée à 16h30.

II- Instances restreintes aux E-C HDR puis aux PU

Dans ces deux instances, les élus MCF-HDR puis PU votent sur les demandes de délivrance d'éméritats.

4 demandes sont examinées (2 PU, 1 MCF-HDR, 1 MCF), et reçoivent toutes un avis favorable à l'unanimité.

La séance est levée à 16h45.

Compte rendu rédigé par les élues et élus PULS de la Commission Recherche.

PULS, le site : www.puls-p1.fr

